



Mairie de
LABASTIDE-BEAUVOIR
Haute-Garonne

République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire.

Présents : André DURAND, Elisabeth COCCOLO-LOUW, Rozenn IRVOAS, Edouard ANGELO, Laurent CHAUVEAU, Nicole ORMES , Grégory CRESPO, Franck JOLIBOIS et David REVERSAT.

Pouvoirs :

Denise CARRERE à Edouard ANGELO
Juliette LECUYER à Nicole ORMES

Absents non excusés : Cédric CHAMBON et Nicolas COMBEBIAC

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Elisabeth COCCOLO-LOUW.

Approbation du compte rendu des dernières séances

Le compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération approuvant les subventions aux associations 2023

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le soutien au tissu associatif constitue un axe majeur de la politique « vivre-ensemble » de la collectivité. Il propose d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Subvention fonctionnemen	Subvention proje	Total subventions 202:
ACCA	430,00 €	- €	430,00 €
Boulistes (pétanque)	620,00 €	300,00 €	920,00 €
Coopérative scolaire	1 000,00 €		1 000,00 €
FNACA	102,00 €		102,00 €
Foyer rural	2 100,00 €	500,00 €	2 600,00 €
ACLB Rugby	2 600,00 €		2 600,00 €
APE (Parents d'élèves)	560,00 €		560,00 €
Arbres et paysages d'Autan	100,00 €		100,00 €
Lecteurs du Val	50,00 €		50,00 €
L'FEST (Comité des fêtes)	7 600,00 €	5 255,39 €	12 855,39 €

Monsieur le Maire précise que les subventions « projets » correspondent :

- ➔ Pour les boulistes, à l'événement organisé pour leur anniversaire.
- ➔ Pour le Foyer Rural, pour l'ouverture du café associatif.
- ➔ Pour le L'FEST (comité des fêtes) à une aide au lancement.

Grégory CRESPO et Edouard ANGELO, membres du bureau d'une association subventionnée, ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. Délibération approuvant des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

Monsieur le Maire précise que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire indique que la Commission Finances propose une augmentation de 2 points des taux d'imposition afin de financer le programme d'investissement et de maintenir la qualité du service public.

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- D'augmenter les taux d'imposition selon les modalités suivantes :

TAXES	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	35,65%	37,65%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	66,03%	68,03%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	14,96%	16,96%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3. Délibération approuvant le budget primitif 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le budget primitif 2023 de la commune de Labastide-Beauvoir est en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU BP 2022	884 711,00 €	918 754,86 €
002 : REPORT EXERCICE 2022	- €	206 245,14 €
023 : Virement en investissement	240 289,00 €	
TOTAL	1 125 000,00 €	1 125 000,00 €

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU BP 2022	382 289,00 €	325 204,03 €
RESTES A REALISER 2022	163 650,80 €	144 148,40 €
SOLDE EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2022	163 701,63 €	
020 : Virement venant de l'investissement		240 289,00 €
TOTAL	709 641,43 €	709 641,43 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4. Délibération approuvant un avenant au contrat d'un agent

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de conclure un avenant au contrat d'un agent du service ALAE en raison de la réorganisation des services communaux.
Il est proposé de passer de 21,50/35^e à 23,60/35^E.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.